

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE
9 AOÛT 2021 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Jonathan Baker au siège no.6.

Mélissa Turmel, adjointe à la direction générale assiste à titre de greffière à la séance en remplacement de madame Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Rochette.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juillet 2021;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1** Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Résolution officialisant le dépôt du rapport d'audit de conformité sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal;
- 2.3 Paiement décompte progressif no.2 à Paysagement Paradis relativement aux travaux pour les cellules de biorétention;
- 2.4 Approbation du conseil pour la présentation d'un projet à Hydro-Québec pour l'achat de 2 bornes de recharges électriques sur rue dans le cadre du Programme de subvention de 4500 bornes aux municipalités;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Mandat à Atmosphère pour l'achat des modules de jeux pour les jeunes (0-5 ans) pour installation en mai 2022;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

- 7.1 Adoption du règlement S-2021-01 modifiant le règlement S-2019-01 concernant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) ;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

QUE madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction, remplace madame Josée Desmeules, directrice générale, à titre de greffière par intérim, lors de la séance du 9 août 2021.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-089

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant la séance;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 août 2021.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JUILLET 2021

Résolution 2021-090

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 12 juillet 2021

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 juillet 2021.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2021-091

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 9 août 2021 totalisent un montant de 161 503,56 \$ et 21 823,08 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 9 août 2021, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Mélissa Turmel, greffière par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 9 août 2021 qui totalisent un montant de 103 179,71 \$.

2.2 RÉSOLUTION OFFICIALISANT LE DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ SUR LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution 2021-092

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage a fait l'objet d'un audit de conformité sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt doit être fait en séance du conseil afin d'officialiser le dépôt du rapport du rapport d'audit;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu une copie du rapport de conformité déposé en avril par la Commission Municipale du Québec;

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE soit déposé le rapport d'audit de conformité sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal.

2.3 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.2 À PAYSAGEMENT PARADIS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX POUR LES CELLULES DE BIO-RÉTENTION

Résolution 2021-093

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Simon Deslauriers, ingénieur de Lasalle NHC du paiement du décompte progressif no. 2 à Paradis Aménagement urbain, au montant de 52 633,40 \$ plus taxes avec une retenue de 5 848,16 \$;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas du décompte final et que les travaux correctifs à apporter devront être effectués avant que le décompte final soit payé;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le décompte progressif no.2 au montant de 52 633,40 \$ plus taxes soit payé à Paradis Aménagement urbain;

QUE les sommes soient prises à même le règlement numéro 2019-01.

2.4 APPROBATION POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET À HYDRO-QUÉBEC POUR L'ACHAT DE 2 BORNES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES SUR RUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE 4500 BORNES AUX MUNICIPALITÉS

Résolution 2021-094

CONSIDÉRANT QUE le programme s'adresse aux municipalités et qu'il vise à améliorer l'offre de recharge aux citoyens, mais aussi aux clients du Manoir et d'Empire 47 (centre de vélo de montagne);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires privés de la Ville de Lac-Delage n'ont pas accès à des prises de courant privées dans leur ville pour recharger leurs véhicules la nuit;

CONSIDÉRANT QUE les clients et les travailleurs du Manoir du Lac-Delage n'ont pas accès à des bornes pour recharger leurs véhicules pendant quelques heures;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal présente un projet dans le cadre du Programme de subvention de 4 500 bornes;

QUE la Ville s'engage à défrayer les coûts non admissibles à la subvention, soit les frais de gestion des équipements du fournisseur des bornes, l'aménagement paysager autour des bornes, l'entretien et la réparation des bornes et les coûts d'électricité.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 MANDAT À ATMOSPHÈRE POUR L'ACHAT DES MODULES DE JEUX POUR LES JEUNES (0-5 ANS) POUR INSTALLATION EN MAI 2022

Résolution 2021-095

CONSIDÉRANT QUE les modules de jeux pour les jeunes de 0-5 ans doivent être commandés en 2021 pour qu'on puisse les avoir à temps pour la pose en début d'été 2022 ;

CONSIDÉRANT la soumission de Atmosphère au montant de 43 033,27 \$ plus taxes pour la commande d'une balançoire, du panneau musical, d'un panneau blanc magnétique, d'une coccinelle et d'une glissoire avait déjà été sélectionné comme modules de jeu pour la zone des enfants (0-5 ans) ainsi que pour la zone culturelle;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat des modules de jeux en 2021 pour un montant de 43 033,27 \$ plus taxes à Atmosphère, la même compagnie qui avait soumissionné pour l'ensemble des modules, dont ceux déjà installés pour les plus vieux;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient puisées à même les surplus accumulés au 31 décembre 2020;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT S-2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT S-2019-01 CONCERNANT LE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Résolution 2021-096

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont manifesté la volonté d'adopter un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin d'en faciliter son application;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable qu'aucune disposition du présent règlement ne soit abrogée ou amendée par une municipalité locale sans une concertation régionale pour en maintenir son harmonisation;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut cependant adopter des règlements complémentaires portant sur les mêmes objets que le présent règlement harmonisé sans que ces derniers entrent en contradiction ou soient moins restrictifs que les dispositions apparaissant au présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE tout règlement complémentaire qui serait adopté par la municipalité relèvera uniquement des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement harmonisé sera révisé au besoin après concertation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet a été accepté sans modifications au conseil du 12 juillet 2021;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

QUE le conseil adopte le règlement numéro S-2021-01 modifiant le règlement S-2019-01 concernant le règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP).

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2021-097

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 19h38.

Guy Rochette, maire

Mélissa Turmel, greffière par intérim